





C'est dans ces conditions que j'ai réalisé la description suivante des lieux :

Le logement est à l'état brut du sol au plafond.

La tuyauterie est apparente.

Il n'y a aucun équipement, ni aucune cloison.

L'appartement prend le jour par deux fenêtres en PVC de chaque côté du logement.

Les lieux sont vides et inoccupés.

Le syndic est Monsieur [REDACTED] [REDACTED] syndic bénévole désigné à la majorité absolue des copropriétaires par l'assemblée générale du 15 novembre 2022, domicilié 9 rue de la Charronnerie à SAINT-DENIS (93200).

Mes opérations terminées, je me suis retiré.

A la suite de mes opérations, un expert va procéder aux divers métrés et diagnostics nécessaires à la mise en vente des biens immobiliers.

6 Photos sont annexées au présent Procès-Verbal de Constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS

ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Maître JOUTOTTE Fabien







